

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018





ID: 090-249000241-20180531-2018_04_14-DE

TERRITOIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et membres suppléants Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Josette BESSE et Roger SCHERRER à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 14 mai	Le 14 mai	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-04-14 Développement économique-Attribution marché de travaux concernant la réalisation d'un parking de covoiturage ZAC du Technoparc à Delle

Rapporteur: Christian RAYOT

Vu la délibération N° 2018-02-21 du 8 mars 2018 relative à la convention de groupement de commandes entre la CCST et la SODEB pour une consultation unique en matière de travaux,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres des 17 mai et 31 mai 2018,

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le



La Communauté de Communes est maître d'ouvrage et coordinateur du groupement de commandes. Une convention qui définit les missions, l'étendue des engagements de chacun des membres du groupement tant pour la passation que pour l'exécution des marchés a été signée entre la CCST et la SODEB.

Deux marchés séparés :

• Lot n° 1 : Terrassement, Voirie, Eaux pluviales.

Réalisation du terrassement, de la voirie et de la collecte des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un parking de covoiturage de 59 places et de sa desserte. Le lot n°1 est découpé en deux phases :

- Phase 1 : desserte (SODEB),

- Phase 2 : réalisation du parking (CCST).

• Lot n° 2: Gaz et Eclairage public.

Travaux d'extension de réseaux secs (réseau de gaz, éclairage public et télécom). Ce lot comprend deux phases :

Phase 1 : SODEBPhase 2 : CCST

L'ouverture des plis a été effectuée en Commission d'Appel d'Offres le 17 mai 2018 à 17h00. Les offres reçues ont été admises à concourir.

La commission d'appel d'offres réunie le 31 mai 2018 propose d'attribuer les différents marchés aux entreprises suivantes comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, soit pour :

<u>Lot n°1 - Terrassement, Voirie, Eaux pluviales :</u> entreprise EUROVIA pour un montant de 188 948,45 € HT (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-huit euros et quarante-cinq centimes).

<u>Lot n°2 - Gaz et Eclairage public :</u> entreprise HAEFELI pour un montant de 44 450,00 € HT (quarante-quatre mille quatre cent cinquante euros).

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanime des mentiones présents, décide :

- de valider l'attribution des marchés ci-dessus présentés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la	
convocation du Conseil Communautaire et le	Le Président,
compte rendu de la présente délibération ont	
été affichés conformément à la législation en	
vigueur.	
Et publication ou notification le	
Le Président,	